



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DES LANDES



Rapport d'Orientations budgétaires 2023





Préambule :

- Contexte juridique national :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et aux membres adhérents du Syndicat, mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite du syndicat ainsi que de ses objectifs.

- Contexte juridique du Syndicat mixte du Conservatoire des Landes :

Le Conservatoire de Musique et de Danse des Landes est un syndicat mixte composé de collectivités adhérentes, soit 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants, dont :

- **11 communes** : Cagnotte, Escource, Heugas, Labouheyre, Léon, Mont de Marsan, Morcenx la Nouvelle, Onesse-Laharie, Parentis en Born, St Julien en Born, St Lon les Mines.

- **4 Communauté de Communes** : C.C.Maremne Adour (MACS), C.C Pays Tarusate (CCPT), C.C Chalosse Tursan, C.C Pays Villeneuve en Armagnac Landais.

- **Du Département des Landes.**

Labellisé par le ministère de la Culture, il a pour but d'assurer la proximité géographique d'un enseignement musical et chorégraphique de qualité, sur l'ensemble du territoire landais.

Il propose des esthétiques diverses, permettant de s'adresser à un large public (jazz, classique, contemporain, musiques actuelles amplifiées, musiques et danses traditionnelles), par le biais d'un enseignement en trois cycles.

Jeunes, amateurs, adultes, l'éventail des offres du Conservatoire des Landes contribue au développement de la pratique amateur, et prépare à une pratique professionnelle.

L'Ensemble Instrumental des Landes, composé de professeurs du Conservatoire, est l'outil de diffusion de l'établissement. Il propose tout au long de l'année des spectacles de formations musicales diverses, et une programmation de concerts à l'attention de jeunes publics...

Les statuts du syndicat mixte du Conservatoire des Landes ont été modifiés, votés à l'unanimité des membres présents au comité syndical du 15 novembre 2022 et notifié par arrêté du contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2022. Cet arrêté préfectoral a été transmis, par courrier, à toutes les collectivités adhérentes au syndicat mixte du Conservatoire des Landes le 6 décembre 2022.

Débat d'orientations budgétaires 2023 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle à la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.



Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992 et conformément aux dispositions du CGCT ce débat servira de base pour l'adoption du budget primitif qui sera discuté en comité syndical du Conservatoire des Landes.

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est encore fortement perturbé.

L'année 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6%.

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

❖ Bilan budgétaire 2022 : situation financière du Conservatoire de Musique et de Danse des Landes :

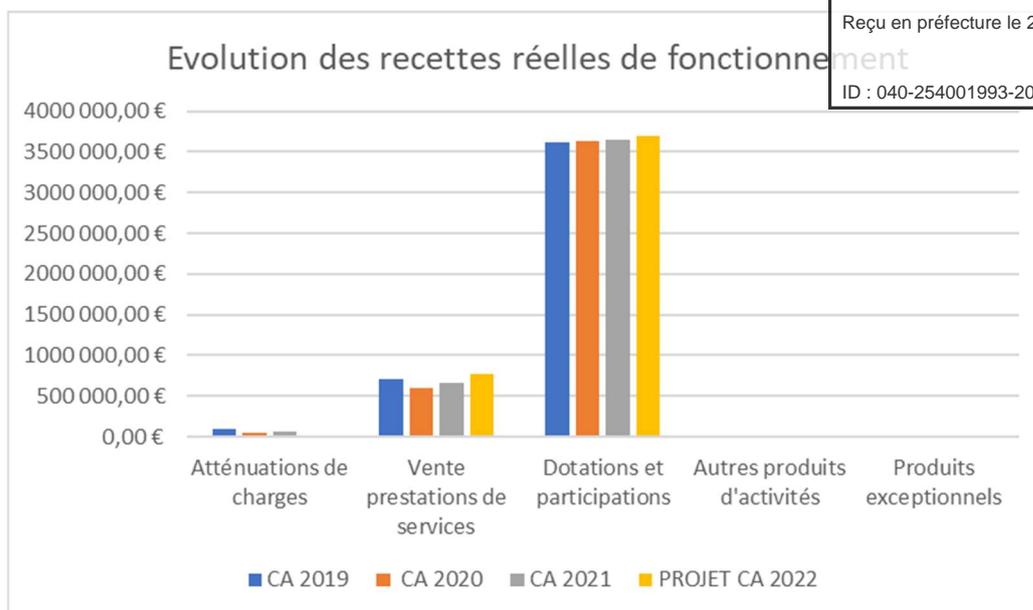
1- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse au cours de l'année 2022 d'environ 103 000€ €, par rapport au CA 2021, soit une augmentation de 2,36%.

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROJET CA 2022	Evolution 2021/2022
013	Atténuations de charges	92 505,49 €	46 865,56 €	64 729,64 €	14 094,55 €	-78,23%
70	Vente prestations de services	704 530,55 €	603 133,33 €	655 654,49 €	766 234,86 €	16,87%
73	Ressources pour formation & apprentissage				1 429,36 €	
74	Dotations et participations	3 615 591,28 €	3 630 094,00 €	3 651 272,00 €	3 699 976,20 €	1,33%
75	Autres produits d'activités	1,15 €	0,58 €	1,50 €	2,35 €	158,62%
77	Produits exceptionnels	421,49 €	3 333,33 €	21 704,25 €	15 245,70 €	-29,76%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 413 049,96 €	4 283 426,80 €	4 393 361,88 €	4 496 983,02 €	2,36%

Dans les grandes masses les plus importantes :

- ✓ **Le chapitre 70** (Vente de prestations de services) est en hausse d'environ 110 000€ par rapport au CA 2021, les effectifs de la rentrée scolaire 2022-2023 sont en forte augmentation : + 7% pour le nombre d'élèves physiques, et + 5,8 % pour le nombre de cursus.
De même, l'année a été marquée par la reprise des projets pédagogiques et autres actions culturelles.
- ✓ **Le chapitre 74** (Dotations et participations) est en hausse d'environ 48 500 € principalement due à une augmentation des contributions du Conseil Départemental et de 3 collectivités adhérentes (Morcenx- CCPT et MACS) ainsi qu'à la subvention exceptionnelle de la MACS pour les 40 ans du Conservatoire.



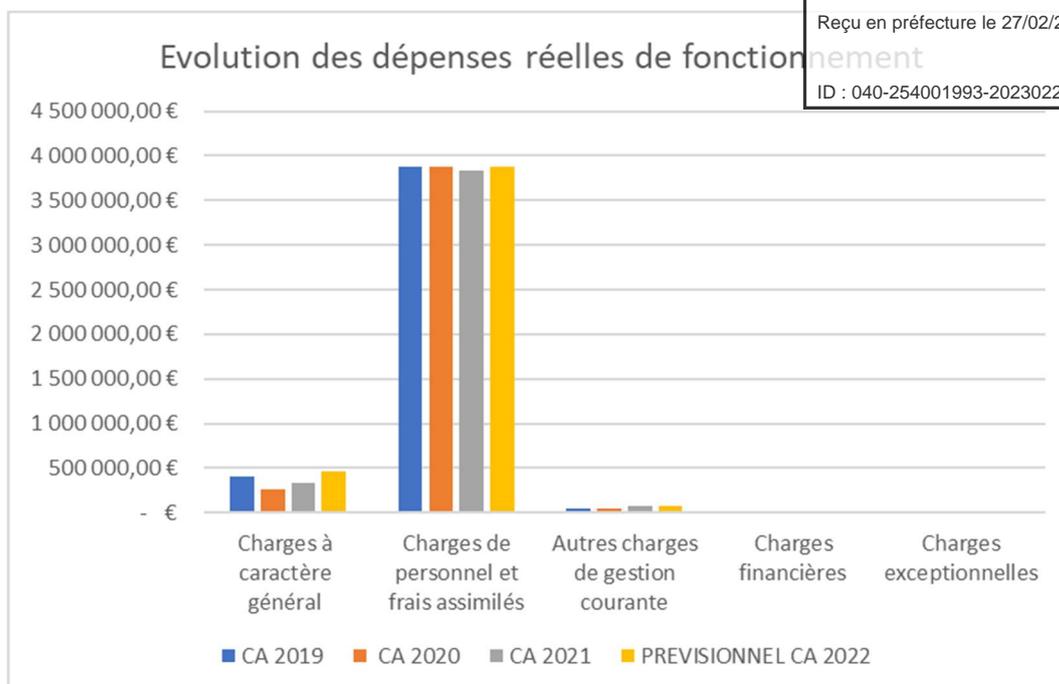
2- Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse d'environ 190 000€ entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 4,53%.

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PREVISIONNEL CA 2022	Evolution 2021/2022
011	Charges à caractère général	405 502,72 €	266 468,62 €	327 195,93 €	456 841,08 €	39,62%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 876 044,81 €	3 872 226,51 €	3 826 710,66 €	3 882 091,95 €	1,45%
65	Autres charges de gestion courante	51 969,47 €	50 588,85 €	70 111,82 €	82 706,51 €	17,96%
66	Charges financières	527,92 €	737,50 €	512,50 €	325,00 €	-36,59%
67	Charges exceptionnelles	59,18 €	370,00 €	6 172,20 €	426,00 €	-93,10%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 334 104,10 €	4 190 391,48 €	4 230 703,11 €	4 422 390,54 €	4,53%

Dans les grandes masses les plus importantes :

- ✓ **Le chapitre 011** (Charges à caractère général) est en augmentation d'environ 130 000€ (+39,62%) dont :
 - 40 ans du Conservatoire : 60 000€
 - Augmentation du taux de remboursement des frais de déplacements
 - Hausse du prix des carburants
- ✓ **Le chapitre 012** (Charges de personnel et frais assimilés) est également en hausse de 55 500€ qui s'explique principalement par :
 - Mesures gouvernementales : augmentation du point d'indice en juillet 2022, Prime inflation, taxe apprentissage : 36 000€
 - Evolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement vieillesse Technicité) : 19 500€



3- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement réalisées en 2022 sont en hausse d'environ 12 000€ soit une augmentation de 7,23% par rapport à 2021.

	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PREVISIONNEL CA 2022	EVOLUTION 2021/2022
10	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	14 872,69 €	18 063,28 €	14 955,27 €	15 189,82 €	1,54%
13	Subvention d'équipement (Instruments OAE Gabarret+ St Martin de Seignanx -	19 985,74 €	18 933,70 €	- €	6 233,40 €	100,00%
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation				1 100,00 €	
28	Amortissements des immobilisations corporelles	88 511,38 €	79 316,83 €	89 790,76 €	94 458,39 €	4,94%
	Total des recettes d'investissement	123 369,81 €	116 313,81 €	104 746,03 €	116 981,61 €	10,46%
	001 Excédent reporté	24 267,38 €	47 134,49 €	70 077,63 €	71 472,46 €	1,95%
	Total des recettes d'investissement	147 637,19 €	163 448,30 €	174 823,66 €	188 454,07 €	7,23%

4- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont en augmentation de 7,87% par rapport au CA de 2021.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PREVISIONNEL CA 2022	EVOLUTION 2021/2022
13	Dotations aux subventions d'équipement, amortissements	- €	3 333,33 €	16 956,34 €	11 722,79 €	-44,64%
20	Immobilisations incorporelles (logiciels)	2 656,57 €	12 866,17 €	3 103,20 €	2 584,80 €	-20,06%
21	Immobilisations corporelles (Instruments de Musique, Partitions, Matériels informatique, Mobilier)	88 511,38 €	79 316,83 €	83 616,66 €	98 145,93 €	14,80%
	Total des dépenses d'investissement	91 167,95 €	95 516,33 €	103 676,20 €	112 453,52 €	7,87%

Les dépenses d'investissement réalisées pour 2022 sont, en hausse de 8 700€ par rapport à l'année 2021, pour les plus importantes :

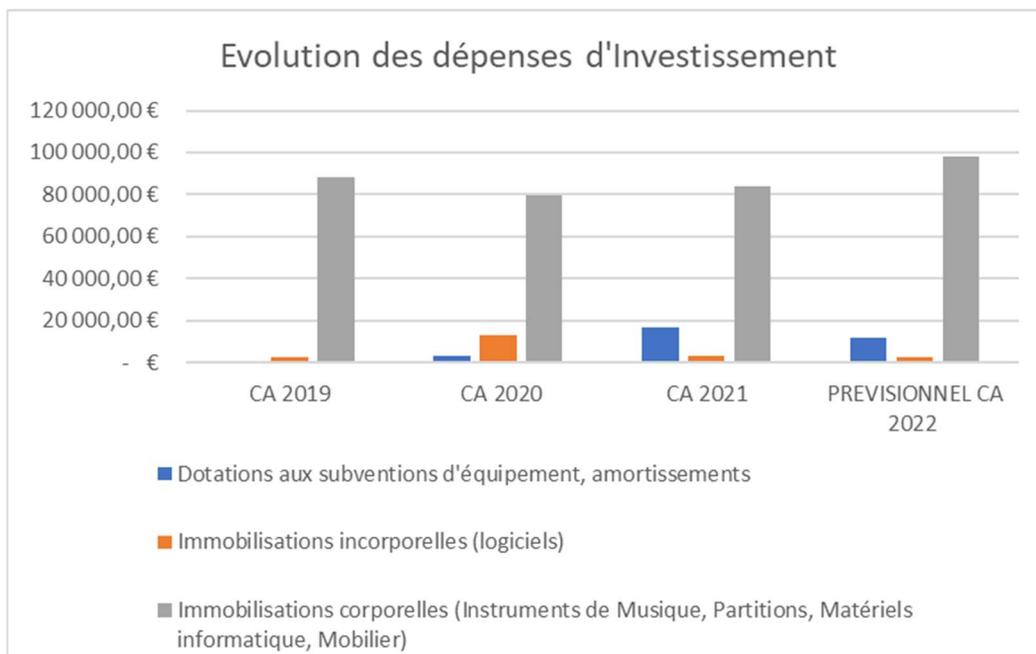
- ✓ Achat d'instruments de musique, partitions : 67 000€, dont un piano pour l'école de Marsan : 15 000€
- ✓ Matériels informatiques et logiciels : 32 500€

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023 :

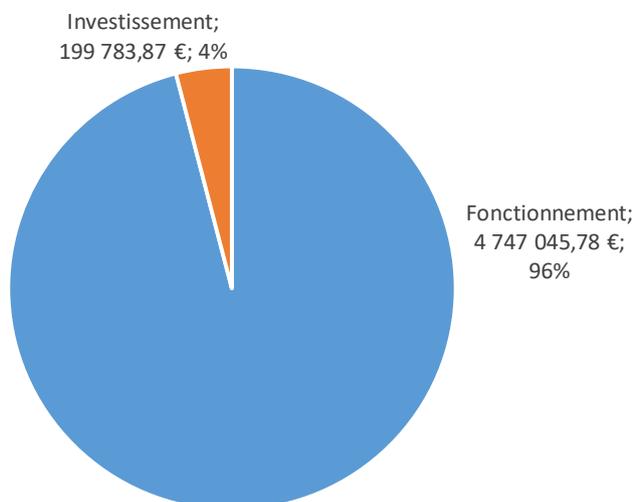


ID : 040-254001993-20230223-2023_DEL_02-DE



❖ Les orientations financières 2023 :

Le budget global du Conservatoire : 4 946 829.65 €



1- Le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement dans les grandes masses :

La section de fonctionnement s'établit pour le prévisionnel 2023 à 4 747 045,78€, soit une augmentation de 4,39% par rapport au BP 2022 :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	Evolution 2022/2023
O11	Charges à caractère général	457 156,68 €	475 886,32 €	4,10%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	3 901 782,75 €	4 054 271,14 €	3,91%
65	Autres charges de gestion courante	91 005,00 €	110 005,00 €	20,88%
66	Charges financières	600,00 €	600,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 451 544,43 €	4 641 762,46 €	4,27%
68	Opérations d'ordre (dot amort et cession immob)	95 958,39 €	105 283,32 €	9,72%
	Total des dépenses de fonctionnement	4 547 502,82 €	4 747 045,78 €	4,39%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	Evolution 2022/2023
O13	Atténuations de charges	41 000,00 €	10 000,00 €	-75,61%
70	Vente prestations de services	690 314,32 €	757 939,29 €	9,80%
73	Ressources pour formation, apprentissage (taxe apprentissage)	0,00 €	1 500,00 €	
74	Dotations et participations	3 697 135,00 €	3 878 980,00 €	4,92%
77	Produits exceptionnels	11 722,79 €	13 761,69 €	17,39%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 440 172,11 €	4 662 180,98 €	5,00%
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	107 330,71 €	84 864,80 €	
	Total des recettes de fonctionnement	4 547 502,82 €	4 747 045,78 €	4,39%

- **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 4 662 180,98€ contre 4 440 172,11€ en 2022 soit une hausse de 5%

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 est de 84 864,80 € pour un total de recettes de fonctionnement à 4 747 045,78 € (+4,39%).

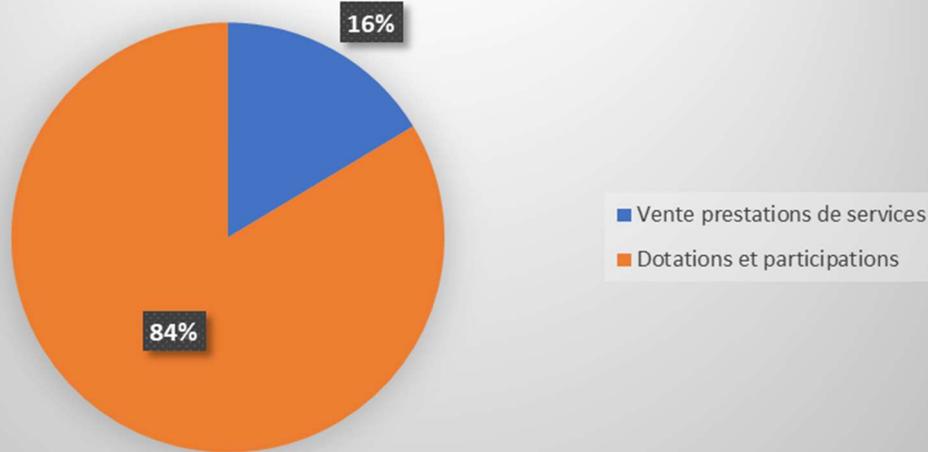
Les principales ressources du Conservatoire des Landes se décompose comme suit :

- ✓ **Le chapitre 70** (Vente prestations de services) est en augmentation de 9,80%. Les effectifs sont en forte augmentation : + 7% pour le nombre d'élèves physiques, reprise des activités culturelles du Conservatoire. 2 agents sont mis à disposition dans 2 collectivités : Sivom du Born, pour l'un et Conservatoire de Tarbes pour un enseignant de hautbois.
- ✓ **Le chapitre 74** (Dotations et participations) est en hausse (+4,92%), nous avons voté le nouveau pacte triennal pour 2023-2025, avec une augmentation pour toutes les collectivités de 5%. La pénalité de retrait de la commune de Ondres est intégrée, pour la 1^{ère} année.

La participation du Département des Landes augmente aussi de 5%.

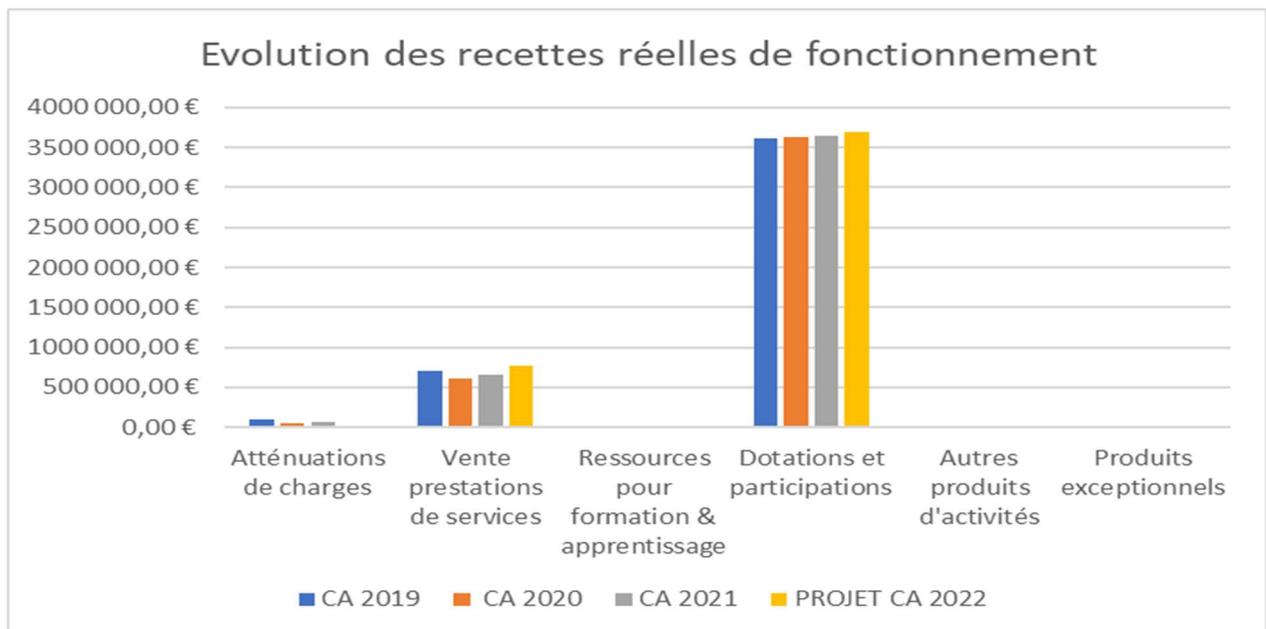


Répartition des produits réels de fonctionnement 2023



D'une manière globale, le graphique suivant permet d'illustrer l'évolution des produits réels de fonctionnement depuis 2019.

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROJET CA 2022	Evolution 2021/2022
013	Atténuations de charges	92 505,49 €	46 865,56 €	64 729,64 €	14 094,55 €	-78,23%
70	Vente prestations de services	704 530,55 €	603 133,33 €	655 654,49 €	766 234,86 €	16,87%
73	Ressources pour formation & apprentissage				1 429,36 €	
74	Dotations et participations	3 615 591,28 €	3 630 094,00 €	3 651 272,00 €	3 699 976,20 €	1,33%
75	Autres produits d'activités	1,15 €	0,58 €	1,50 €	2,35 €	158,62%
77	Produits exceptionnels	421,49 €	3 333,33 €	21 704,25 €	15 245,70 €	-29,76%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 413 049,96 €	4 283 426,80 €	4 393 361,88 €	4 496 983,02 €	2,36%



• Les dépenses de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023



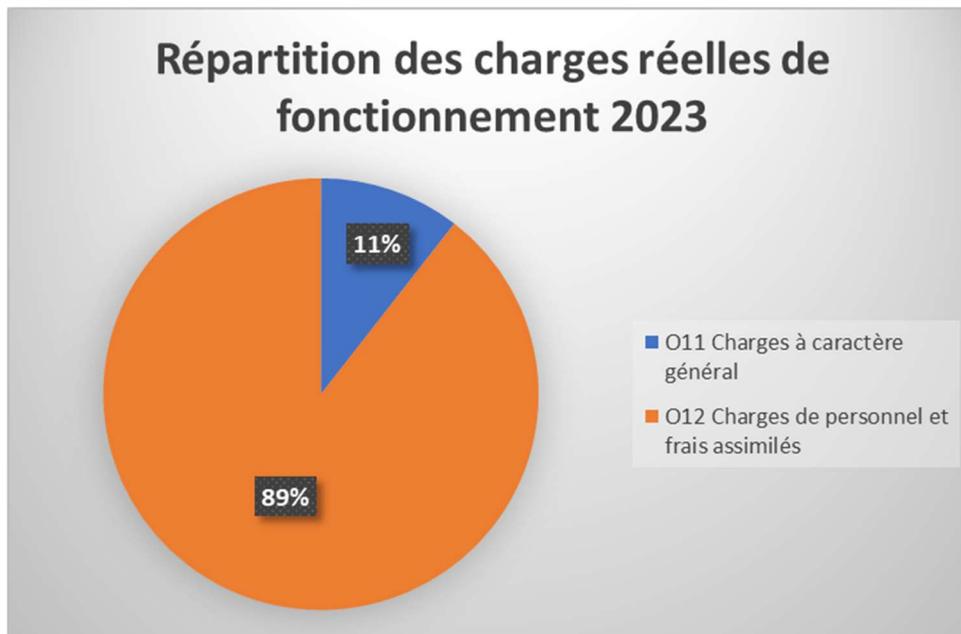
ID : 040-254001993-20230223-2023_DEL_02-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 4 747 045,78 € au BP 2023 (contre 4 547 502,82 € au BP 2022), soit une augmentation de 4,39%.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 105 283,32 €, pour un total des dépenses de fonctionnement de 4 747 045,78 € (contre 4 547 502,82 € au BP 2022), soit une hausse de 4,39%.

- ✓ **Le chapitre 011** : Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, le carburant, l'indexation des divers contrats de location de véhicules, d'assurances ou de maintenance. Il est en hausse d'environ 18 700€ (+4,10%).
A noter aussi le départ en retraite d'un enseignant non remplacé depuis octobre
- ✓ **Le chapitre 012** (Frais de personnel et frais assimilés) est en hausse par rapport au BP 2022 (+3,91%). la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022 (66 000€), ainsi que le GVT (28 000€).
- ✓ **Le chapitre 65** (Autres charges de gestion courante) est en hausse d'environ 20 000€ principalement lié à l'augmentation des charges de fonctionnement de la Maison des Communes (fluides, énergie...)

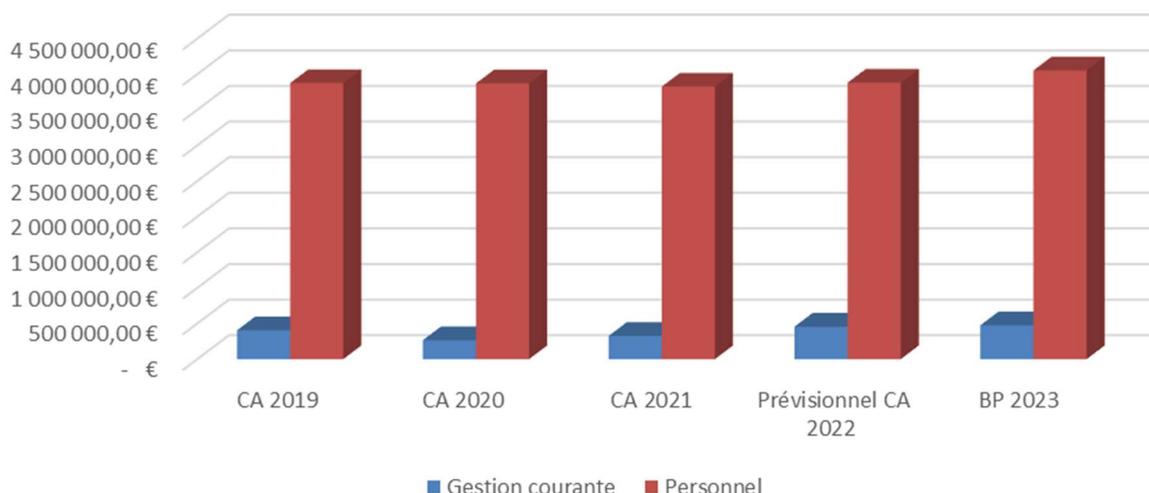
La dépense principale de ce budget de fonctionnement reste les charges de personnel (89%) ce qui laisse peu de marge de manœuvre.



D'une manière globale, le graphique suivant permet d'illustrer l'évolution des charges de fonctionnement depuis 2019, notamment leur stabilité, et les charges de personnel compte tenu du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel CA 2022	BP 2023	Evolution CA 2022/ BP 2023
Gestion courante	405 502,72 €	266 468,62 €	327 195,93 €	456 841,08 €	475 886,32 €	4,17%
Personnel	3 876 044,81 €	3 872 226,51 €	3 826 710,66 €	3 882 091,95 €	4 054 271,14 €	4,44%

Evolution des charges de fonctionnement 2019-2023



La maîtrise des dépenses de fonctionnement au Conservatoire des Landes passe nécessairement par celle de la masse salariale.

2- Le budget prévisionnel 2023 d'investissement dans les grandes masses :

La section d'investissement s'établit pour le prévisionnel 2023 à 199 783,87 € :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Evolution
13913	Dotations aux subventions d'équipement -Instruments OAE CD (Reprise compte de résultat)	10 153,56 €	11 192,46 €	10,23%
13918	Dotations d'équipement -Dons Instruments 2018- (Reprise compte de résultat)	1 569,23 €	1 569,23 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles (logiciels)	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
21	Concessions et droits similaires (Instruments, Mobilier, informatiques, Partitions...)	159 208,06 €	172 022,18 €	8,05%
	Total des dépenses d'investissement	185 930,85 €	199 783,87 €	7,45%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Evolution
10	Dotations (FCTVA)	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
13	Subvention d'équipement (Département : instruments OAE)	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
28	Amortissements des immobilisations corporelles	94 458,39 €	103 783,32 €	9,87%
41	Opérations Patrimoniales	- €	- €	
	Total des recettes d'investissement	114 458,39 €	123 783,32 €	8,15%
001	Excédent reporté	71 472,46 €	76 000,55 €	6,34%
	Total des recettes d'investissement	185 930,85 €	199 783,87 €	7,45%

La prévision du budget d'investissement 2023 s'équilibre à hauteur de 199 783,87 € soit en augmentation par rapport au budget prévisionnel de 2022 de 7,45%.

Comme chaque année, nous poursuivrons nos investissements en raison de la prise en charge par notre collectivité du parc instrumental mis à disposition des familles, pour les acquisitions et l'entretien, mais aussi du renouvellement de notre parc informatique et du matériel de bureau.

Pour information, cette année l'acquisition de trois pianos (Pontonx, St Ion les Mines et Parentis) sont prévus pour un montant total de 45 000€.

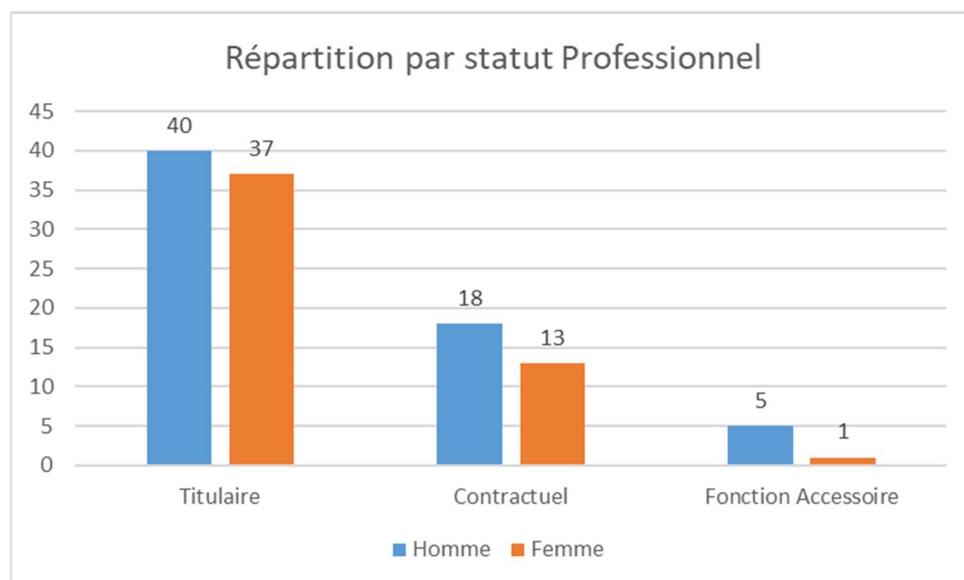
3- Bilan des Ressources Humaines :

- Structure des effectifs :

Les graphiques suivants illustrent les principales données relatives aux effectifs du Conservatoire de Musique et de Danse des Landes au 31/12/2022 (Dispositions art.L.2312-1 du CGCT).

Structure des effectifs par situation statutaire :

Statut	Nombre	Homme	Femme
<i>Titulaire</i>	75	39	36
<i>Contractuel</i>	34	20	14
<i>Fonction Accessoire</i>	7	6	1
Total	116		

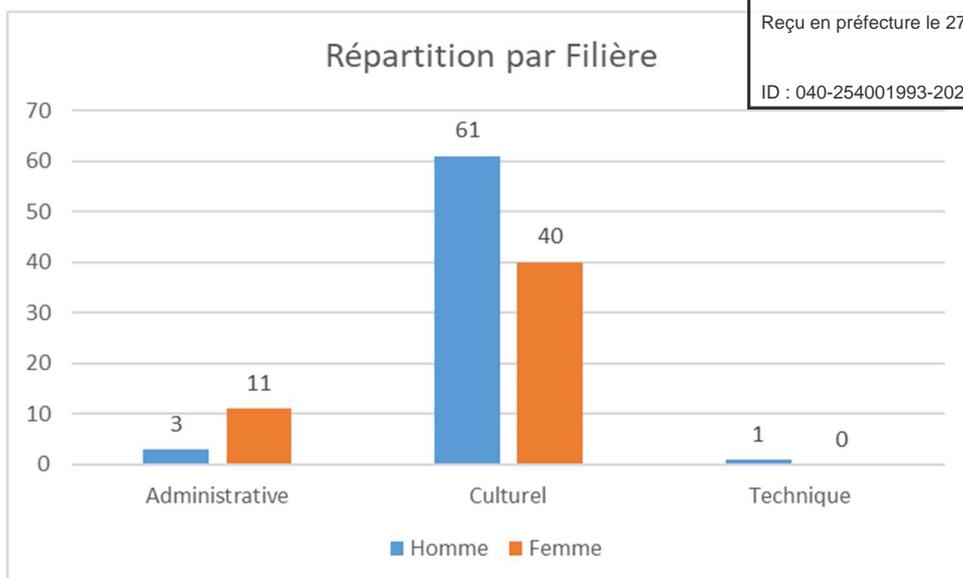


Au 31/12/2022, le Conservatoire comptait 116 agents permanents, dont 75 titulaires, 34 contractuels et 7 « fonction accessoire » (titulaires dans une autre collectivité).

65% des agents du Conservatoire sont titulaires.

Structure des effectifs par filières :

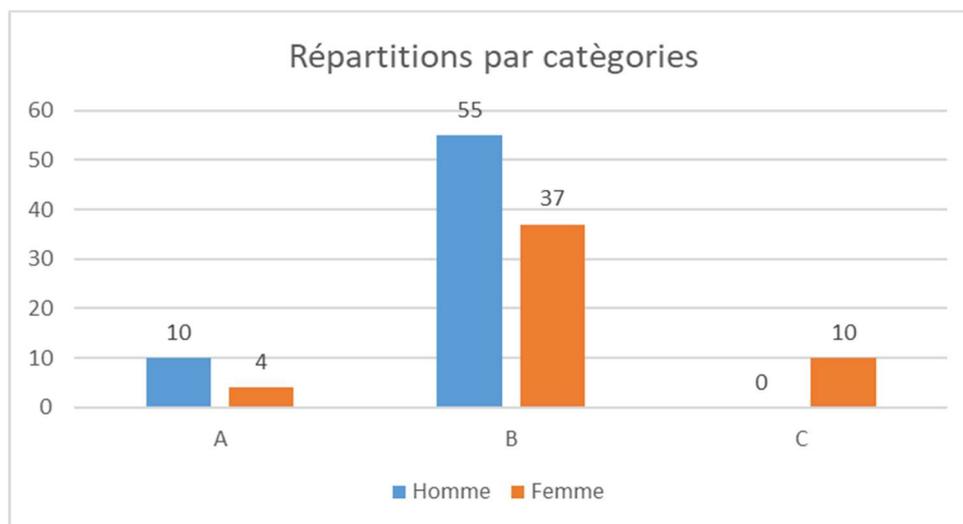
Filière	Nombre	Homme	Femme
<i>Administrative</i>	14	3	11
<i>Culturel</i>	101	61	40
<i>Technique</i>	1	1	0
Total	116		



La filière culturelle représente 87 % des effectifs du Conservatoire des Landes.

Structure des effectifs par catégories d'emploi :

Catégorie	Nombre	Homme	Femme
A	14	10	4
B	92	55	37
C	10	0	10
Total	116		

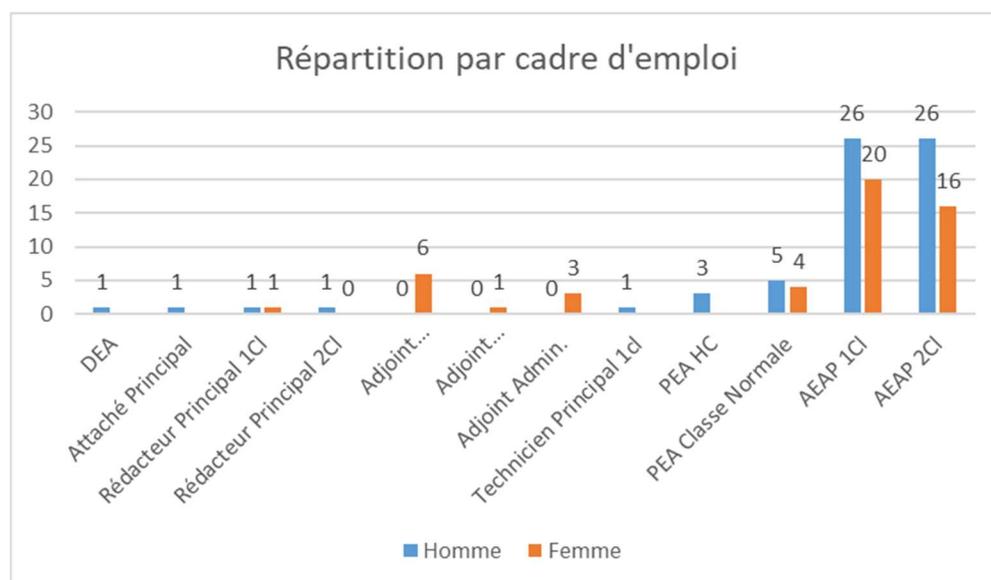


Les agents de catégorie B (Assistant d'enseignement artistique) sont majoritaires à 79 % du total.



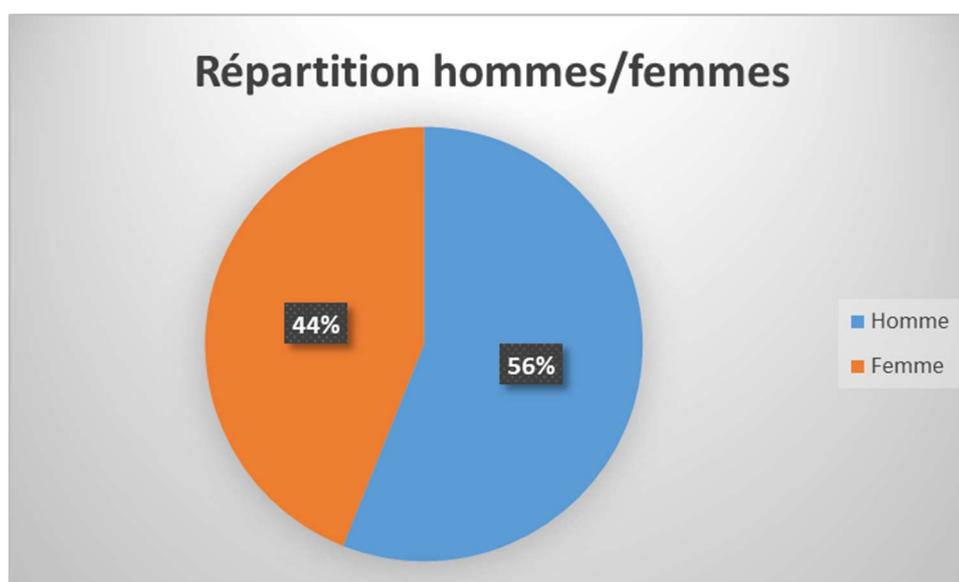
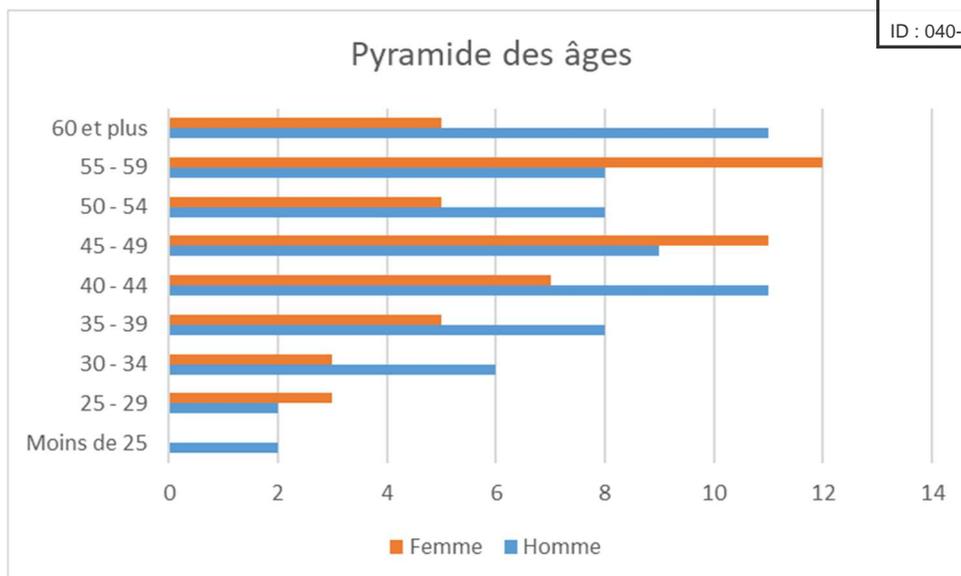
Structure des effectifs par cadre d'emploi :

Cadre Emploi	Nombre	Homme	Femme
DEA (Directeur Etablissement Artistique)	1	1	0
Attaché Principal	1	1	0
Rédacteur Principal 1cl	2	1	1
Rédacteur Principal 2cl	1	1	0
Adjoint Adm Principal 1cl	6	0	6
Adjoint Adm Principal 2cl	1	0	1
Adjoint Administratif	3	0	3
Technicien Principal 1cl	1	1	0
PEA Hors Classe	3	3	0
PEA Classe normale	9	5	4
AEAP 1cl	46	26	20
AEAP 2cl	42	26	16
Total	116	65	51



Structure des effectifs par tranche d'âge :

Age	Nombre	Homme	Femme
Moins de 25	2	2	0
25 - 29	5	2	3
30 - 34	9	6	3
35 - 39	13	8	5
40 - 44	18	11	7
45 - 49	20	9	11
50 - 54	13	8	5
55 - 59	20	8	12
60 et plus	16	11	5
Total	116	65	51



- **Charges de personnel :**

Au titre de l'année 2022 les dépenses de personnel s'élevaient à 3 901 782, 75 €.

Le montant prévisionnel 2023 s'élève à 4 054 271,14 € (+3,91%). Ce montant tient compte de plusieurs éléments :

- ✓ l'effet sur une année complète de la hausse du point d'indice intervenue en juillet dernier
- ✓ du PPCR pour les catégories C (selon échelon),
- ✓ des avancements d'échelon, (22 000€), de grade (1500€), ainsi que les recrutements.

Actuellement deux congés de maladie pour inaptitude qui devraient se transformer pour l'un en Période Préparatoire au Reclassement et l'autre en départ en retraite. Ces congés relèvent des risques statutaires garantis par l'assurance.

Pour information il y a eu globalement moins de remplacement que l'année précédente, d'autre part un poste d'un agent en disponibilité a été pourvu par un remplaçant.



Les dépenses en GUSO sont plus importantes notamment dû aux différents événements consacrés au 40ans du Conservatoire.

Le tableau ci-dessous, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 fait apparaître les éléments de rémunérations suivants :

	2021	2022	Prévisions 2023
Traitements brut indiciaires	2 203 966	2 203 014	2 400 193
Régimes indemnitaires	217 825	208 203	204 774
Bonifications indiciaires	9 620	10 507	10 767
CIA	5 590	5 330	5 600
Chèques déjeuner	59 590	62 000	63 000
Remplaçants	33 450	28 313	30 000
Personnel mis à disposition	0	28 939	48 700
GUSO (hors frais dép.)	5 013	15 000	30 000

- **Temps de travail :**

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieur à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Au sein du Conservatoire des Landes, un travail a été engagé avec les différents services en concertation avec les représentants du personnel afin de prendre en compte cette obligation applicable au plus tard le 1er janvier 2022.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Syndicat mixte du Conservatoire des Landes est fixé à 35H pour l'ensemble des agents. Ce sujet a été acté lors d'un CT du 14 septembre 2021, il a été arrêté les bornes horaires suivantes : 37H/37H30/38H/38H30/39H.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficient de jours de réduction de temps de travail (ARTT -voir tableau ci-dessous) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Nombre de jours RTT accordés selon la durée hebdomadaire de travail	
Durée de travail hebdomadaires	Nombre de jours RTT accordés par an
37 Heures	12
37 Heures 30	15
38 Heures	18
38 Heures 30	20
39 Heures	23

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre est arrondi à la demi-journée supérieure)



Nombre de jours RTT à temps partiel			
Quotité de travail	Durée de travail hebdomadaire 37 heures	Durée de travail hebdomadaire 38 heures	hebdomadaire 39 heures
Temps partiel à 80%	9.6	14.4	18.4
Temps partiel à 50%	6	9	11.5

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.

➤ Détermination du (ou des) cycle(s) de travail :

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation est basée sur un cycle de travail hebdomadaire (cycle normal de travail qui comprend 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire dont le dimanche, ainsi que les jours fériés éventuels).

➤ Détermination Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée :

- lors d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1^{er} mai) exemple : le lundi de la pentecôte,
- par la réduction du nombre de jours ARTT
- par toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

➤ Heures supplémentaires ou complémentaires

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le (ou les) cycle(s) de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Lorsque ces heures sont effectuées du lundi au samedi, elles seront récupérées par les agents concernés par l'octroi d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Toute heure supplémentaire effectuée de nuit (22h à 7h) sera majorée d'un repos compensateur de 100% et de 2/3 pour celle effectuée un dimanche ou un jour férié.

Ce repos compensateur devra être utilisé par l'agent concerné dans l'année qui suit la réalisation des travaux supplémentaires et avec l'accord exprès de l'autorité territoriale ou du chef de service.

• Le domaine de l'action sociale pour le personnel :

Les lois de modernisation des 2 et 19 février 2007 confirment le principe de la mise en œuvre de l'action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.



L'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Dans ce domaine, le Conservatoire des Landes :

- A mis en place des chèques déjeuners depuis 2000 avec participation employeur à hauteur de 60 % de la valeur du chèque (chèque de 8 € actuellement)
- Verse une subvention annuelle au Comité d'Actions Sociales du Conservatoire (18 000€)

La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance, un travail est engagé par le Conservatoire des Landes en concertation avec les représentants du personnel afin de prendre en compte cette obligation applicable au plus tard le 1er janvier 2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé.

Mont de Marsan, le 10 février 2023

La Présidente

Rachel DURQUETY

Vice-Présidente du Conseil Départemental des Landes